



Mairie de la Heunière

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE DU 16 JANVIER 2025

Date de convocation : vendredi 10 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Alexandre BOURGEOT, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Jacques GIGANT, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Jean VAREN.

Était absent non excusé : Anne-Sophie RIGOLOT

Était absent excusé :

Secrétaire de séance : Daniel LAVEILLE

Monsieur le Maire commence la réunion par présenter ses vœux à tous les membres du Conseil Municipal.

Ensuite il invite Madame FADDA Emélie à présenter son projet en tant qu'éducatrice spécialisée sur la commune.

Madame FADDA prend la parole et se présente. Elle possède un cabinet sur le territoire depuis avril 2023. Elle intervient auprès d'enfants, d'adolescents et auprès des familles pour toutes les problématiques concernant les troubles du comportement et également les dys.

Elle peut intervenir à domicile et également dans tous les types d'établissements scolaires.

L'objectif est de soutenir l'équipe enseignante et d'accompagner les élèves en difficultés.

Monsieur le Maire remercie Madame FADDA de sa présentation et transmet ses vœux de soutien à cette activité.

Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal du 17/12/2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Travaux du Chemin Vert en corrélation avec les décisions de la Commission d'urbanisme du 09/01/2025

Avant de commencer à présenter le second point à l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire informe que les phénomènes récents d'inondations viennent perturber les projets de la commune.

Monsieur le Maire présente une première proposition de prêt émis par la Banque des territoires pour un montant d'échéance de 1130.81€ au trimestre sur 25 ans.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition d'arrêté concernant le Permis d'Aménagement (PA n° 02733624A0001). Celui-ci est un arrêté favorable au projet avec plusieurs prescriptions.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la Commission d'urbanisme du 09/01/2025, il avait été établi de proposer à Monsieur PANTANELLA de prendre en charge l'entièreté des frais du Chemin Vert.

Monsieur LAVEILLE propose d'informer Monsieur PANTANELLA que la commune refuse de prendre en charge ces travaux.

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à 8 voix pour et 1 abstention, de porter son attention sur les urgences du territoire et donc de ne pas réaliser les travaux du Chemin Vert.

3/ Délibération : Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place du RIFSEEP est obligatoire et que le Comité Social Territorial est favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4/ Délibération : Reconduction du contrat d'assurance

Monsieur le Maire présente les courriers reçus de l'assurance pour la reconduction du contrat d'assurance.

Il s'agit d'une proposition d'assurance multirisque informatique pour un montant annuel de 135.39€.

Ainsi que d'une proposition d'assurance multirisque obligatoire pour les communes pour un montant annuel de 2050.71€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir les prix de deux contrats proposés.

5/ Délibération : devis SEDI n° 193473

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis avait été demandé, en 2024, à la société SEDI pour des panneaux électoraux et que celui-ci avait été reporté au premier conseil de 2025.

Monsieur le Maire rappelle les caractéristiques du devis. Celui-ci s'élève à un montant de 2286 € TTC.

Monsieur LAVEILLE propose de repousser la décision de ce devis à prochaine réunion de conseil lorsque le budget sera voté.

Monsieur BOURGEOT propose de diviser le devis en deux et de commander 5 panneaux. Néanmoins il relève que les panneaux en fer sur des grilles fraîchement rénovées n'est pas une décision idéale. Il propose de garder les pieds des panneaux sur le devis pour pouvoir les poser sur le parking et préserver les grilles. Le conseil municipal décide à l'unanimité de redemander à la société SEDI un devis pour 5 panneaux sans pieds.

6/ Délibération : Convention d'adhésion au service Missions Temporaires du CDG 27

Monsieur le Maire explique le principe des Missions Temporaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer à la convention proposée par le CDG 27.

7/Questions divers

7.1/ Inondations des lotissements et rue de la Libération

Monsieur le Maire rapporte la situation précaire dans laquelle se trouve les administrés de la commune, victimes des inondations récurrentes sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle la chronologie des actions menées pour résoudre ces problématiques.

Pour le moment, la commune est au stade de l'étude.

Monsieur le Maire et Monsieur BOURGEOT proposent comme solution : Premièrement, de convoquer le président de la SNA et de voir ce qu'il était prévu en termes d'entretien. Ensuite, il est envisagé de contacter les propriétaires des parcelles. Seulement, il existe quelques freins à cette solution, l'indivision de certaines parcelles. Monsieur le Maire propose donc de leur demander leur accord pour pouvoir intervenir dans cette démarche d'amélioration des conditions de vie des Heuniérois.

Enfin, Monsieur le Maire rapporte qu'il a rencontré un agriculteur qui est d'accord avec la proposition technique présentée.

Madame DA SILVA témoigne sur l'aspect urgent de ces problématiques à caractère inhabituel.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'après avis pris au service inondations de la DDTM, que la compétence technique appartient à la SNA.

Monsieur SAMSON intervient pour relater les démarches accomplies lors de son mandat.

Madame ROPARS évoque les obligations de l'association de colotis.

Monsieur le Maire rappelle également que l'accord des propriétaires sera nécessaire pour procéder à ces travaux.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPUYT, l'un des propriétaires concernés par les travaux envisagés. Il affirme qu'un entretien régulier des ouvrages est une condition essentielle avant toute démarche envisageable.

Après discussion, le conseil municipal décide de convoquer les principaux concernés dans la prise en charge de cette problématique. L'accompagnement des administrés est une priorité.

7.2/Entretien des espaces verts : mise en concurrence

L'assemblée délibérante s'accorde sur la mise en place d'un cahier des charges équitable à envoyer à chacune des entreprises sollicitées pour cette mise en concurrence.

7.3/ Entretien des voiries communales

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de Voirie peut être sollicité pour cette compétence.

Monsieur LAVEILLE rappelle que seul un syndicat sur deux a été contacté à cet effet.

Monsieur GIGANT propose de leur devis un devis également pour la réfection des routes endommagées.

Les syndicats seront contactés pour obtenir plus d'informations.

7.4/ Salage hivernal de la commune : mise en concurrence

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une proposition pour le salage hivernal de la commune pour un montant de 240 € TTC sans fourniture.

Monsieur LAVEILLE relève que 250 kg de sel seraient nécessaires pour le salage de toute la commune.

Un devis sera également demandé à la société dernièrement en charge de l'entretien de la commune.

7.5/ Notification du SDIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la contribution réclamée par le SDIS pour l'année 2025 s'élève à un montant de 9551 €.

7.6/ Subvention Comité des Fêtes

La subvention sera de nouveau mandatée sur la prochaine transmission en trésorerie.

7.7/ Repas des anciens

Madame ROPARS demande si des membres du Conseil Municipal souhaite participer au repas des anciens. Monsieur BUISSON, Madame DA SILVA, Monsieur FOUCHER et Madame ROPARS souhaitent y participer.

7.8/ Colis des Anciens

Madame ROPARS revient sur la distribution des colis. Deux colis restent à distribuer.

7.9/ Portillon

Monsieur BUISSON a rencontré quelques difficultés sur le petit portillon.

7.10/ Intervention de Monsieur SAMSON

Monsieur SAMSON remercie la mise à jour sur le site de la commune et demande que la mairie publie également les convocations aux réunions de conseil sur Panneau Pocket.

Il signale également un dépôt de déchets verts rue du Vieux Château.

Fin de séance à 22 h 10.



Several handwritten signatures in blue ink are visible below the stamp, representing the members of the Municipal Council.